



Bras, le 29 Mai 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 2024-110

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212.1 et L2213.2,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de prolongation de l'arrêté n° 2024-091 du 14 mai 2024 présentée le 29 mai 2024 par la société EIFFAGE route Grand Sud, chemin de la Source 83418 HYERES, et leurs sous-traitants pour le compte de la commune de BRAS dans le cadre de travaux de reprise totale du revêtement du parking des jardins, rue Henri Fabre,

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes les dispositions permettant d'assurer la sécurité des usagers et des personnes exécutant les travaux

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement au niveau du « **parking paysagé des jardins** », situé rue Henri Fabre, sera interdit et considéré comme gênant du samedi 1^{er} juin au lundi 04 juin 2024.

Article 2 : La signalisation du chantier et les mesures de stationnement devront être conformes à la réglementation en vigueur.

La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise exécutant les travaux.

Article 3 : L'entreprise EIFFAGE et ses sous-traitants seront responsables de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion des travaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatés par procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre et pourront donner lieu à des poursuites.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La société EIFFAGE.
- Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Maximin.

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Égalité – Fraternité

COMMUNE DE BRAS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département du Var - Arrondissement de Brignoles

Hôtel de Ville – 45 Route de Brignoles (Square Jalabert) – 83149 BRAS – Tél. : 04.94.37.23.40 – Mél. : secretariat@mairie-bras.fr